

Mon enfant rentre à l'école fondamentale

1. Projet Pédagogique

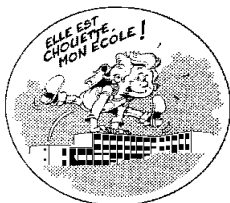
2. Règlement scolaire

(approuvé par le Conseil Communal en séance du 19/11/2014)

3. Brochure d'information

(adaptée et approuvée par le Collège du Bourgmestre et Echevins en séance du 12/07/2017)

2017-2018



Ecole Communale Francophone de Wemmel

Winkel, 56

1780 Wemmel

1. Projet Pédagogique



Table des matières

1. Données relatives au contexte de notre établissement scolaire	4
2. Principes fondamentaux	4-5
a) Ouverture	
b) Diversité	
c) Conviction démocratique	
d) Socialisation	
e) Emancipation	
f) Intégrité	
g) Egalité des chances	
h) Respect de chaque individu	
i) Citoyenneté européenne	
j) Droits de l'homme	
3. Vision de notre Enseignement fondamental	6
a) Caractéristiques fondamentales	
b) Développement général	
c) Développement spécifique	
4. Objectifs de l'école – Concept scolaire	6-7-8
a) Cohésion	
b) Développement total de la personnalité	
c) Pédagogie différenciée	
d) Apprentissage actif	
e) Ligne de développement continue	
5. Conclusion.....	8

1. Données relatives au contexte de notre établissement scolaire

- Notre école est une école fondamentale qui fait partie de l'enseignement officiel subventionné.
- Le pouvoir organisateur de l'école est l'administration communale de Wemmel.
- En tant qu'organisme public, notre école est ouverte à tous les enfants, quelle que soit la philosophie des parents.
- Le libre choix entre le cours de religion ou le cours de morale non-confessionnelle est garanti.
- L'enseignement proposé au sein de notre établissement par les enseignants s'inscrit dans la lignée des directives définies dans le projet pédagogique agréé par l'administration communale.
- Ce projet pédagogique définit la nature de l'offre éducative au sein de notre école. Les enseignants sont tenus d'enseigner conformément aux directives du projet pédagogique. Tous les autres participants sont tenus de respecter le projet pédagogique.
- Les décisions relatives à notre enseignement communal relèvent, compte tenu de la législation en matière d'éducation, de la compétence du Collège du Bourgmestre et Echevins et du Conseil communal. L'administration communale, en tant qu'administration scolaire, jouit donc d'une grande autonomie à l'égard de la forme et du contenu de notre enseignement communal. Notre projet pédagogique donne un sens à cette autonomie. Il s'agit là d'une donnée extrêmement importante et d'une responsabilité permanente d'un Conseil communal élu démocratiquement.

2. Principes fondamentaux

a) Ouverture

Notre école est au service de la communauté et est ouverte à tous les jeunes en âge de scolarité, quelles que soient leurs convictions philosophiques ou idéologiques, leur origine sociale ou ethnique, leur sexe ou leur nationalité.

b) Diversité

Notre école part du principe de la discrimination positive et veut confronter sans préjugés les valeurs et convictions qui coexistent au sein de la communauté. Notre école favorise la confrontation loyale et enrichissante entre les différentes idées et opinions

c) Conviction démocratique

Notre école est le produit de la conviction fondamentalement démocratique que diverses conceptions de l'homme et de la société peuvent coexister au sein de la communauté.

d) Socialisation

Notre école apprend aux élèves à vivre avec les autres et leur inculque l'objectif de participer, en tant que membres à part entière, à une société démocratique et pluraliste.

e) Emancipation

Notre école opte pour un enseignement émancipateur en offrant à tous ses élèves les mêmes opportunités d'épanouissement en fonction de leurs possibilités. Nous éveillons l'autonomie de nos élèves en les rendant capables de s'exprimer et de se défendre.

f) Intégrité

Notre école reconnaît l'importance de l'enseignement et de l'éducation. Nous aspirons à une formation harmonieuse de la personnalité et attachons autant d'importance à l'acquisition de connaissances qu'à la formation d'attitudes. Nous aidons nos élèves à s'épanouir pour devenir des adultes à part entière, pour exploiter toutes leurs qualités et se faire ainsi l'acteur de leur bonheur, en faisant toujours preuve de respect envers les autres.

g) Egalité des chances

Notre école fournit un travail de compensation en faveur des élèves défavorisés en tentant délibérément d'inverser les conséquences d'une situation sociale inégale.

h) Respect de chaque individu

Notre école apprend aux enfants à respecter la particularité de chaque individu. Nous partons du principe que la liberté d'un individu s'arrête là où commence celle de son prochain et qu'un environnement sain est la propriété inaliénable de tout un chacun.

i) Citoyenneté européenne

Notre école inculque à nos élèves l'idée de la citoyenneté européenne et attire leur attention sur la situation mondiale et la vie au sein d'une communauté multiculturelle. Elle œuvre également au développement de la pratique des techniques que nos élèves rencontreront directement ou indirectement dans la vie quotidienne. Les moyens audiovisuels et les médias sont utilisés pour soutenir la pensée humaine et l'enseignement d'encadrement.

Notre école utilise l'actualité comme instrument pour approcher et développer cette vision. Notre école utilise avec soin cet instrument de travail afin de concrétiser les socles de compétences en la matière.

j) Droits de l'homme

Notre école propage et défend les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de l'Enfant. Elle rejette les préjugés, la discrimination et l'endoctrinement.

Nous énumérons ci-dessous les principaux aspects des droits de l'enfant :

- droit à la liberté d'opinion, de conscience et de religion ;
- droit à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique ;
- aucun enfant ne peut être soumis à une ingérence arbitraire ou injuste dans sa vie privée, sa vie de famille, son foyer, sa correspondance, ni à une quelconque atteinte illégitime à son honneur ou à sa renommée ;
- droit à l'accès aux mass-médias, à l'information et au matériel provenant d'une multitude de sources nationales et internationales, en particulier l'information et le matériel visant à favoriser son bien-être social, psychique et moral et sa santé physique et mentale ;
- droit à la protection contre toute forme de violence physique ou psychique, lésion ou abus, négligence physique ou psychique ou exploitation, y compris les abus sexuels ;
- droit d'un enfant handicapé mental ou physique à mener une existence à part entière, dans des circonstances garantissant sa dignité, favorisant son autonomie et facilitant sa participation active à la vie de la communauté ;
- droit de jouir de la meilleure santé possible et de bénéficier des possibilités existantes pour le traitement des maladies et le rétablissement de la santé ;
- droit de chaque enfant à un train de vie suffisant pour son épanouissement physique, psychique, intellectuel, moral et social ;
- droit à l'enseignement. Les Etats s'engagent à rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
 - o l'enseignement dispensé à l'enfant doit être axé sur :
 - l'apprentissage du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
 - l'apprentissage du respect pour les parents de l'enfant, pour son identité culturelle, sa langue et ses valeurs, ainsi que pour les valeurs nationales du pays où vit l'enfant, du pays où il est né et des autres civilisations que la sienne ;
 - la préparation de l'enfant à une existence responsable dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité des sexes et d'amitié entre tous les peuples, groupes ethniques, nationaux et religieux et personnes faisant partie de la population aborigène ;
 - l'apprentissage du respect pour l'environnement naturel ;
- droit de l'enfant au repos et au temps libre, à la participation au jeu et à des activités récréatives correspondant à l'âge de l'enfant, et à une libre participation à la vie culturelle et artistique ;
- droit d'être protégé contre l'exploitation économique et l'exercice d'un travail étant selon toute probabilité dangereux ou de nature à nuire à l'éducation de l'enfant, ou encore à sa santé ou à son épanouissement physique, psychique, intellectuel, moral ou social ;
- droit à la protection contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ;
- droit à la protection contre toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels ;
- droit à la protection contre toutes les formes d'exploitation susceptibles de nuire à un quelconque aspect du bien-être de l'enfant.

3. Vision de notre enseignement fondamental

Notre école estime que les principes fondamentaux et les attitudes de principe à l'égard de l'homme et de la société doivent être traduits en opportunités d'épanouissement pour nos enfants.

Autrement dit, les principes fondamentaux sont un cadre dans lequel nous voulons réaliser un enseignement qualitatif au sein de notre école fondamentale. Il est évident que les principes fondamentaux définis par la direction de l'école sont liés aux objectifs de développement et socles de compétences à poursuivre au minimum ainsi qu'aux objectifs finaux à atteindre.

Dans les principes afférents aux objectifs de développement et socles de compétences de notre enseignement fondamental, nous soutenons un certain nombre d'éléments fondamentaux pour l'épanouissement de nos enfants.

Ces éléments se retrouvent dans 3 domaines :

a) Caractéristiques fondamentales

le champ des caractéristiques de base qui constituent le noyau :

- disposer d'une image de soi positive ;
- être motivé ;
- prendre soi-même l'initiative ;

b) Développement général

le domaine du développement général qui couvre des objectifs de nature plus générale comme :

- pouvoir communiquer et collaborer ;
- faire preuve d'autonomie ;
- se montrer créatif et conciliant avec le monde environnant ;
- apprendre par soi-même.

c) Développement spécifique

le domaine du développement spécifique qui couvre des objectifs dont les contenus peuvent être classés selon les domaines d'apprentissage plus spécifiquement abordés dans l'enseignement :

- langue
- mathématiques
- activités d'éveil
- formation musicale
- éducation physique

4. Objectifs de l'école – concept scolaire

Ces objectifs de développement sont greffés sur le « monde » au sens large, la réalité dans laquelle nos élèves doivent évoluer. Nos élèves doivent apprendre à comprendre cette réalité, à acquérir des aptitudes et à adopter une attitude positive.

La qualité est en d'autres termes liée aux principes fondamentaux mis en avant par la direction de notre école et pouvant prendre une forme concrète avec le concours de toute la communauté scolaire.

La qualité signifie donc encore PLUS pour notre école que la mesure dans laquelle et la manière dont les objectifs sont réalisés.

La qualité de notre école s'exprime en premier lieu à travers le climat pédagogique quotidien, le modèle de communauté que notre école met en place, ainsi que la culture de vie et de travail qui y règne.

Notre équipe d'enseignants travaille à la réalisation des objectifs établis de manière à tenir compte des caractéristiques d'un « bon » enseignement fondamental.

Les caractéristiques d'un « bon » enseignement fondamental sont les suivantes :

a) Cohésion

- Une approche de la réalité exclusivement segmentée selon les matières ou les branches n'est pas à recommander. Les élèves n'ont en effet pas une perception segmentée de la réalité.
- Nous créons des situations d'apprentissage reconnaissables pour nos élèves. Nos élèves occupent la place centrale et doivent avant tout se sentir bien et en sécurité dans notre école.
- Nos objectifs n'ont pas uniquement trait à l'acquisition de connaissances. L'acquisition de notions, d'aptitudes et d'attitudes dans divers domaines de la réalité est tout aussi importante. Les aspects « apprendre à apprendre », « penser en solutions » et « aptitudes sociales » font l'objet d'une attention dans divers domaines d'apprentissage. Il s'agit là dans notre école d'un fil conducteur à travers toutes les années d'études.

b) Développement total de la personnalité

- Il est important de stimuler de manière équilibrée tous les aspects de l'épanouissement de nos élèves.
- Notre équipe éducative réfléchit à cette fin sur la manière d'offrir à nos élèves une offre de formation et un planning d'activités équilibrés.
- Cette offre implique de tenir compte non seulement des différents domaines de développement, mais aussi des différences au niveau du développement de la personnalité.
- L'attention pour le développement absolu de la personnalité implique que notre équipe d'enseignants préconise un enseignement individualisé.

c) Pédagogie différenciée

La pédagogie différenciée désigne l'attention que l'école veut accorder aux élèves et la manière dont elle aborde les différences entre eux. L'essence de la pédagogie différenciée consiste à faire en sorte que chaque élève se sente bien dans sa peau et soit accepté dans l'école, y travaille et y trouve du plaisir.

Afin de réaliser cet objectif au sein de notre école, nous tentons :

- de promouvoir une bonne interaction entre élèves et enseignants, compte tenu de la situation privée de chaque enfant pour ainsi aboutir à des solutions fructueuses ;
- d'assouplir le passage de la maternelle à l'enseignement primaire et le passage d'un groupe d'âge à l'autre par le biais de diverses actions ;
- d'adapter notre enseignement en fonction des possibilités des élèves et éventuellement de leur offrir si nécessaire un encadrement individuel ;
- d'incorporer des formes de différenciation en vue de soutenir chaque enfant dans ses opportunités d'épanouissement ;
- d'insérer des moments de concertation, de réfléchir systématiquement sur nos propres pratiques, d'impliquer les parents dans la vie de l'école et de rester ouverts aux nouvelles formes d'encadrement et de remédiation éducatifs .

d) Apprentissage actif

Nous aspirons à développer l'apprentissage actif chez nos élèves.

Nous sommes conscients que l'apprentissage actif est un processus productif dans lequel l'élève apprend de ce qui vient de lui et ressent spontanément cela comme significatif. De cette manière, l'élève s'intéresse à ce qu'il fait et s'efforce d'anticiper les problèmes et de les résoudre.

L'interaction sociale entre professeur et élève et l'interaction mutuelle entre les élèves constituent des éléments essentiels de ce processus interactif.

Afin de stimuler cet apprentissage actif, des situations problématiques ou contextes réalistes et significatifs sont créés dans le cadre des situations d'apprentissage.

Dans le cadre de l'apprentissage actif, nous mettons plutôt l'accent sur l'assimilation des matières que sur la quantité.

La connaissance et la compréhension sont à ce point importantes qu'elles peuvent être mises en relation avec les actes de pensée et aptitudes stratégiques. De ce fait, elles deviennent utilisables pour nos élèves dans des situations problématiques et deviennent des leviers pour l'apprentissage actif.

e) Ligne de développement continue

Notre école travaille d'arrache-pied pour faire correspondre l'enseignement que nous offrons – tant en termes de degré de difficulté que de contenu – aux difficultés et besoins d'épanouissement des élèves.

Toute l'équipe pédagogique veille à la continuité au sein de notre enseignement. Concrètement, cela signifie que nous voulons rabaisser le plus possible les seuils entre les différentes phases du parcours scolaire, entre les différents domaines d'apprentissage (*voir a) cohésion*), entre les expériences de nos élèves à domicile et à l'école.

Afin d'arriver à cette continuité, nous veillons à la convergence, à la continuité des lignes d'apprentissage et de développement ainsi qu'à la conclusion et au respect de conventions.

5. Conclusion

Ce projet pédagogique est utilisé comme instrument de travail et fil conducteur pour réaliser la mission principale de notre école de manière réfléchie et pédagogiquement responsable.

La mission principale de notre école fondamentale consiste à réaliser les socles de compétences.

Afin de rentabiliser la réalisation, l'application et le développement de notre projet pédagogique, l'environnement global de nos élèves doit adopter la même vision. Cela implique une collaboration fluide entre l'équipe de l'école, la direction, les parents, le Conseil d'Ecole, l'Amicale des parents et le PMS/PSE.